

## Jours d'ouverture et de fermeture

Date: 21 décembre 2007

1. L'Office est ouvert au public du lundi au vendredi de 10.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 16.00 heures. Pendant ces plages horaires, des opérations peuvent être effectuées en personne et des pièces peuvent être déposées auprès de l'Office.

2. L'Office est fermé le samedi et le dimanche ainsi que le 1er janvier, le lundi de Pâques, le jour de l'Ascension, le lundi de la Pentecôte et à Noël (1er et 2ème jour de Noël).

3. Aux fins de l'application de la règle 3.9, alinéa 3, l'Office est également réputé être fermé les jours suivants:

- le 2 janvier
- le "Koninginnedag" (30/4)
- la Fête du travail (1/5)
- le "Bevrijdingsdag" (5/5)
- la Fête nationale luxembourgeoise (23/6)
- la Fête nationale belge (21/7)
- l'Assomption (15/8)
- la Toussaint (1/11)
- la commémoration des défunts (2/11)
- l'Armistice (11/11)
- la Fête de la Dynastie (15/11)

Si le délai pour des opérations pour lesquelles un délai doit être respecté expire l'un de ces jours, à l'exclusion d'un samedi ou d'un dimanche donnant déjà lieu à prolongation, ce délai sera prolongé jusqu'au premier jour d'ouverture de l'Office.

4. Si l'Office et les administrations nationales sont fermés en outre à d'autres jours et heures que ceux indiqués ci-avant, communication en sera faite sur le site Internet de l'Office.